



**L'ÉVOLUTION DES INTERACTIONS ENTRE LES COMITÉS JEUNESSE  
ET LA TABLE DE CONCERTATION INTERSECTORIELLE JEUNESSE  
DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR**

OCTOBRE 2007

**Comité de recherche–terrain**

*du centre de santé et de service sociaux de la Vallée-de-l'Or*

Robert Marchand, coordonnateur de la Table de concertation intersectorielle jeunesse

*de la MRC de la Vallée-de-l'Or*

Alain Beaulieu, chef de programme

*du Conseil territorial jeunesse*

Marc-Antoine Jetté, agent de développement

de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Marlène Gagnon, agente de planification, de programmation et de recherche

**Édition produite par**

Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

1, 9<sup>e</sup> rue

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9

Téléphone : 819 764-3264

Télécopieur : 819 797-1947

**Rédaction**

Gaston Gadoury, agent de recherche

**Collaboration et révision**

Marlène Gagnon, agente de planification, de programmation et de recherche

Sylvie Bellot, agente de planification, de programmation et de recherche

**Mise en page**

Mélanie Gauthier, agente administrative

Direction de santé publique

ISBN : 978-2-89391-336-0 (version imprimée)

978-2-89391-337-7 (pdf)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2007

Prix : 7,00 \$ + frais de manutention

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée

© Gouvernement du Québec

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	1
--------------------	---

### ~ PREMIÈRE PARTIE ~

Étude de la concertation intersectorielle jeunesse de la MRC de la Vallée-de-l'Or

---

1. LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE .....	3
2. LES DIMENSIONS ET LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE .....	5
3. QUELQUES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES.....	6
3.1 UNE APPROCHE QUALITATIVE.....	6
3.2 UN OUTIL DE COLLECTE DE DONNÉES .....	6
3.3 L'ANALYSE DES DONNÉES .....	7
4. LE PORTRAIT DE LA TABLE DE CONCERTATION INTERSECTORIELLE JEUNESSE 2004-2007 (TCIJ).....	7
4.1 INTENTIONS INITIALES DE LA TCIJ .....	7
4.2 LA CLIENTÈLE DE LA TCIJ .....	7
4.3 LA COMPOSITION DE LA TCIJ 2007 .....	7
4.4 LES ORIENTATIONS DE LA TCIJ ET LES RESPONSABILITÉS DE SES MEMBRES .....	8
4.5 LES POUVOIRS ET LE FONCTIONNEMENT DE LA TCIJ.....	9
4.6 LES ORGANISATIONS EXTERNES EN LIEN IMMÉDIAT AVEC LA TCIJ .....	9
a) <i>Les Comités de concertation jeunesse locaux et MRC .....</i>	<i>9</i>
b) <i>Le comité des directions générales.....</i>	<i>9</i>
c) <i>Les signataires de l'engagement jeunesse .....</i>	<i>10</i>

### ~ DEUXIÈME PARTIE ~

Lecture de la situation actuelle en regard de la prise en compte des orientations, des actions réalisées par les comités locaux et MRC et de la présence active du comité des directions générales

---

1. LA PRISE EN COMPTE DES ORIENTATIONS .....	11
2. L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DES PLANS D'ACTION EN REGARD DES ORIENTATIONS DE LA TCIJ .....	12
3. LA PRÉSENCE ET L'ACTION DU COMITÉ DES DIRECTIONS GÉNÉRALES.....	13

~ **TROISIÈME PARTIE** ~

Lecture de la situation actuelle en regard de la composition, de la structure et du fonctionnement de la TCIJ

---

1.	LA STRUCTURE ET LA COMPOSITION DE LA TCIJ .....	15
2.	LE FONCTIONNEMENT DE LA TCIJ .....	17
3.	L'UTILITÉ ET L'UTILISATION FAITE DE LA TCIJ .....	18

~ **QUATRIÈME PARTIE** ~

Quelques propositions pour améliorer la réalisation de la mission de la TCIJ

---

1.	LES ORIENTATIONS.....	21
2.	LA STRUCTURE ET LA COMPOSITION .....	21
3.	LE FONCTIONNEMENT .....	22
3.1	L'INFORMATION.....	22
3.2	LA CONCERTATION .....	23
4.	LES MANDATS .....	23
5.	LE RÔLE DE COORDINATION.....	24
	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>25</b>

## INTRODUCTION

L'étude sur l'évolution des interactions entre les acteurs de la concertation jeunesse a été initiée par le coordonnateur de la Table de concertation intersectorielle jeunesse de la MRC de la Vallée-de-l'Or (TCIJ) qui a acheminé une demande à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (Agence). Cette dernière a accepté de financer le projet dans le cadre du Programme de subvention en santé réalisée en partenariat avec l'Agence.

La Table de concertation intersectorielle jeunesse de la MRC de la Vallée-de-l'Or a pour mission de maintenir, développer et partager entre les partenaires une compréhension et une vision commune de la situation des jeunes dans la MRC par une action concertée, engagée, créatrice et appropriée. Elle a pris la responsabilité de définir les grandes orientations à suivre au regard de la jeunesse, de faire circuler l'information entre les partenaires de la Table et les organisations jeunesse et de s'assurer de la réalisation des plans d'actions.

Pour leur part, les organisations partenaires se sont engagées à informer la Table de tout projet de développement ou de réorganisation pouvant influencer directement les services à la jeunesse, à transmettre à la Table toute l'information pertinente favorisant une meilleure compréhension de la « problématique jeunesse », à assurer la présence de leur représentant à la Table et à tenir compte des recommandations de la Table dans les orientations et l'organisation de leurs services.

L'intention de la modification apportée à la structure de concertation jeunesse en 2004 était d'assurer l'intercommunication et l'interaction entre tous les acteurs jouant un rôle au niveau jeunesse dans la MRC de la Vallée-de-l'Or. Le secteur jeunesse interpelle au-delà de 30 comités locaux, 12 institutions et établissements faisant partie des 76 partenaires qui se sont engagés à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des jeunes. C'est donc dire que le fonctionnement de la concertation est un rouage important qui a de l'incidence sur la qualité de vie des jeunes et de leur entourage.

Cette étude documente le fonctionnement de cette concertation, plus précisément qualifie la nature, la forme et le résultat des interactions entre chacun des éléments du rouage de cette concertation jeunesse.

Les résultats de cette étude devraient inciter la Table à réactualiser ses orientations et éventuellement son mode de fonctionnement afin qu'ils répondent plus précisément aux besoins des partenaires et contribuent à l'amélioration de la condition de vie des jeunes.

L'étude permettra aux comités locaux et MRC et aux organismes membres de la Table de revoir leur participation et leurs engagements à cette Table de concertation en regard des orientations communes qui les guident. Les résultats de l'étude pourront les orienter sur les changements qui y sont proposés afin de renouveler leur démarche de concertation en faveur de la jeunesse.

Ce projet instruira également la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue de cette démarche de concertation intersectorielle jeunesse et des conditions qui contribuent à sa réussite.



## ~ PREMIÈRE PARTIE ~

### Étude de la concertation intersectorielle jeunesse de la MRC de la Vallée-de-l'Or

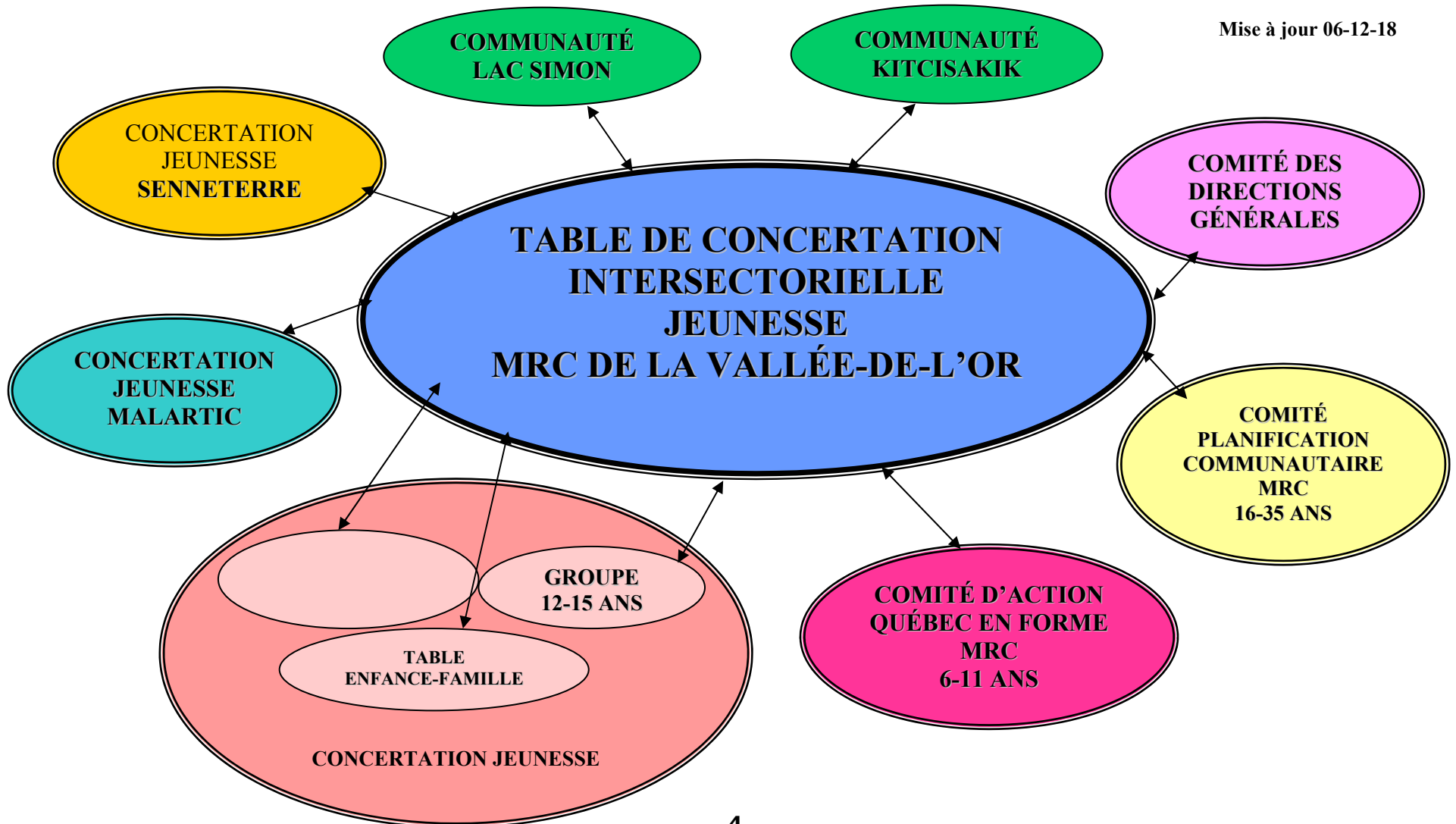
#### 1. Le contexte de l'étude

En novembre 1999, la Régie régionale de santé et services sociaux entreprend d'évaluer avec le Centre local de santé communautaire de la MRC de la Vallée-de-l'Or la possibilité d'instaurer un projet de concertation jeunesse. En mars 2000, une cinquantaine d'intervenants de différentes organisations oeuvrant auprès de jeunes de 0 à 18 ans et leur famille de la MRC de la Vallée-de-l'Or, participent à l'invitation du Centre de santé et de services sociaux à une journée d'étude. Lors de cette rencontre, les participants ont partagé un portrait de la problématique jeunesse de la MRC et ils ont endossé la proposition d'une démarche de concertation.

À l'automne 2000, une vingtaine de représentants d'organismes, membres de la future Table intersectorielle jeunesse, se réunissent pour élaborer un document de travail faisant ressortir les paramètres suivants : la mission, les pouvoirs, la composition et les responsabilités des membres qui y siègeront et la structure organisationnelle de cette concertation. Par la suite, en avril 2001, les membres de la Table intersectorielle MRC de la Vallée-de-l'Or en adoptent le plan d'action.

Finalement, plusieurs événements et activités - le dépôt d'une étude sur le capital social de la communauté de Val-d'Or en regard des problèmes vécus par la jeunesse, le bilan des dernières années des actions de la Table intersectorielle, la tenue d'une journée « Bilan et perspectives » des partenaires jeunesse de la MRC et le dépôt d'une proposition du comité de coordination de la Table concernant des modifications à la structure de concertation jeunesse en réponse aux besoins des jeunes de la MRC - ont contribué au dernier trimestre de 2003 à préciser et à redéfinir le mandat et les orientations de la Table de concertation intersectorielle jeunesse de la MRC de la Vallée-de-l'Or (TCIJ). En juin 2004, la Table intersectorielle a adopté sa nouvelle structure de concertation jeunesse pour la MRC (voir figure 1) englobant les trois secteurs locaux (Malartic, Senneterre, Val-d'Or) afin de répondre le plus efficacement possible aux besoins de la clientèle cible, soit les jeunes et leur famille vivant des difficultés à différents niveaux. Plus concrètement, elle a révisé sa mission, ses buts et sa composition. Elle s'est dotée de nouvelles orientations pour les trois années suivantes.

**STRUCTURE DE CONCERTATION MRC ET LOCALE ADOPTÉE LE 7 JUIN 2004  
PAR LES MEMBRES DE LA TABLE INTERSECTORIELLE JEUNESSE  
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR**





La mise en pratique de ces changements organisationnels mérite, trois ans plus tard, d'être analysée et évaluée à la lumière des orientations poursuivies depuis lors et des résultats obtenus.

Cette pratique adoptée en 2004 référait déjà à une organisation importante mettant en interaction 30 membres uniquement ou partiellement associés à la jeunesse du territoire et siégeant à cette Table de concertation territoriale. Entre temps, en 2004, la Table a signé un protocole engageant 76 partenaires à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des jeunes de la MRC de la Vallée-de-l'Or, ce qui ajoute à la structure organisationnelle et au suivi de dossiers tout en liant ces intervenants au soutien de l'action de chacun des membres de la Table.

Par ailleurs, le secteur de la santé et des services sociaux a été particulièrement encouragé par le Ministère, lors de la création des CSSS et des projets cliniques et organisationnels, à créer des partenariats avec les autres acteurs de la société afin de conjuguer toutes les ressources disponibles pour répondre aux besoins croissants de santé et de bien-être de la population. Cette démarche de concertation intersectorielle s'inscrit également dans ce contexte de la recherche d'une plus large collaboration et du partage de la responsabilité des acteurs concernés par la santé et le bien-être des jeunes dans la Vallée-de-l'Or.

## 2. Les dimensions et les objectifs de l'étude

L'actuel projet de recherche servira à préciser l'évolution des relations partenariales entre la Table de concertation intersectorielle jeunesse de la MRC de la Vallée-de-l'Or et les comités jeunesse locaux et MRC du territoire. Il qualifiera notamment la nature des communications existant maintenant entre ces comités et le degré de réalisation des orientations prises en 2004. De plus, une analyse du soutien offert par la Table aux comités jeunesse permettra de connaître le degré d'atteinte des objectifs de départ et, le cas échéant, les changements à apporter pour atteindre de nouvelles visées.

L'objectif général de l'étude est de faire le portrait de l'évolution des interactions existantes entre les comités jeunesse et la Table de concertation intersectorielle jeunesse de la MRC de la Vallée-de-l'Or en regard des orientations communes adoptées en 2004.

Les objectifs spécifiques ont ainsi été définis :

- Évaluer la nature des réalisations de la Table intersectorielle et des comités locaux jeunesse en lien avec les 5 orientations adoptées en juin 2004 ;
- Apprécier la nature et la diversité des interactions entre les partenaires de la concertation locale et les autres acteurs du milieu impliqués auprès de la jeunesse sur le plan local et à l'échelle de la MRC;
- Évaluer le type de soutien fourni par la Table à ses membres;
- Vérifier le niveau de satisfaction des partenaires en lien avec les 4 responsabilités retenues par la Table<sup>1</sup>;

---

<sup>1</sup> - Informer la Table de tout projet de développement ou de réorganisation pouvant influencer directement les services à la jeunesse.  
- Transmettre à la Table toute information pertinente favorisant une meilleure compréhension de la « problématique jeunesse ».  
- Assurer la présence constante de leur représentant à la Table (nommer un substitut si nécessaire).  
- Tenir compte des recommandations de la Table dans l'orientation et l'organisation de leurs services.

- Identifier et exposer les changements souhaités par les partenaires quant à la nature et à la structure de concertation jeunesse à privilégier pour l'avenir.

### **3. Quelques aspects méthodologiques**

#### **3.1 Une approche qualitative**

Pour étudier cette évolution des interactions, l'approche qualitative a été utilisée. Cette approche repose sur deux idées principales. La première considère que les points de vue et les perceptions des personnes sont importants pour bien connaître une situation. La deuxième stipule que puisque les personnes ont des points de vue sur la réalité, il existe donc une multitude de points de vue qu'il faut prendre en compte pour saisir et expliquer cette réalité. Pour comprendre les caractéristiques de la collaboration, il nous a ainsi fallu recueillir et analyser les points de vue des collaborateurs y étant directement ou indirectement associés (Guba et Lincoln, 1989).

#### **3.2 Un outil de collecte de données**

Les entrevues collectives semi dirigées ont été utilisées pour la collecte de données. Les entrevues ont rassemblé en un même lieu et au même moment des personnes présentant des caractéristiques similaires : représentants et représentantes d'un comité ou d'un organisme ou personnes oeuvrant dans le réseau public. Les entrevues ont favorisé les interactions entre les individus permettant ainsi de confronter ou de conforter les points de vue dégagés par l'exercice, de sorte que ce qui en est ressorti est le reflet d'une pluralité d'opinions. De plus, les échanges ayant cours dans un groupe peuvent faire l'objet d'une observation directe, ce qui représente un niveau d'information supplémentaire.

Neuf (9) entrevues ont été réalisées auprès d'autant de comités locaux jeunesse<sup>2</sup> rejoignant une cinquantaine de personnes.

Les entrevues de groupe ont été enregistrées sur cassette audio. Seule l'équipe de chercheuses et chercheur a accès aux cassettes afin de conserver la confidentialité des propos émis par les informateurs. Les participants et les participantes aux entrevues ont signé un formulaire de consentement et de confidentialité qui expliquait également la démarche de la recherche.

Afin de vérifier la pertinence des questions, leur compréhension et leur formulation, la première rencontre a intégré une observatrice qui a eu ce mandat et cette première entrevue a servi de pré-test à la grille d'entrevue.

---

<sup>2</sup> Les organismes rencontrés en entrevue :

1. Concertation jeunesse Malartic
2. Comité planification communautaire MRC 16-35 ans
3. Comité Québec en forme MRC 6-11 ans
4. Concertation jeunesse Val-d'Or 12-15 ans
5. Comité planification communautaire 16-35 ans- Senneterre
6. Concertation jeunesse Senneterre
7. Comité des directions générales
8. Table intersectorielle jeunesse MRC
9. Communauté autochtone Lac-Simon et Kitchisakik

### **3.3 L'analyse des données**

Les entrevues de groupe ont été partiellement transcrites par l'agent de recherche qui en a fait une première analyse de contenu. Cette analyse a été complétée par l'équipe de recherche. Un rapport préliminaire a été présenté à la Table intersectorielle jeunesse, agissant comme groupe de validation, afin de vérifier la présence de « biais » de lecture et de permettre l'ajout d'éléments majeurs qui auraient pu être omis.

## **4. Le portrait de la Table de concertation intersectorielle jeunesse 2004-2007 (TCIJ)**

### **4.1 Intentions initiales de la TCIJ**

La mission de la TCIJ est de maintenir, de développer et de partager entre les partenaires une compréhension et une vision commune de la situation des jeunes dans la MRC par une action concertée, engagée, créatrice et appropriée. La finalité étant d'améliorer les conditions de vie des jeunes au plan personnel, social et professionnel.

Pour livrer cette mission et cette finalité, la TCIJ s'est donnée trois responsabilités principales :

- Définir les grandes orientations en regard de la jeunesse de la MRC;
- Faire circuler l'information entre les partenaires de la Table et les organisations jeunesse de la MRC;
- S'assurer de la réalisation des plans d'actions des partenaires.

### **4.2 La clientèle de la TCIJ**

La clientèle de la Table se compose des jeunes et de leur famille vivant des difficultés à différents niveaux.

### **4.3 La composition de la TCIJ 2007**

27 représentants et représentantes d'autant d'organisations et un membre invité :

- ~ 1 représentant de la concertation jeunesse 0-5 ans Val-d'Or;
- ~ 1 représentant de la concertation jeunesse Table Enfance-Famille Val-d'Or;
- ~ 1 représentant de la concertation jeunesse 12-15 ans Val-d'Or;
- ~ 1 représentant de la concertation jeunesse Comité planification communautaire 16-35 ans MRC;
- ~ 1 représentant de la concertation jeunesse Comité d'action Québec en forme 6-11 ans MRC;
- ~ 1 représentant de la concertation jeunesse de Malartic;
- ~ 1 représentant de la concertation jeunesse de Senneterre;
- ~ 5 représentants du regroupement des organismes communautaires;
- ~ 1 représentant du Conseil territorial jeunesse;
- ~ 1 représentant du Centre jeunesse;
- ~ 1 représentant du milieu de l'éducation;
- ~ 1 représentant du Centre local d'emploi (CLE);
- ~ 1 représentant du Carrefour jeunesse emploi (CJE);

- ~ 1 représentant du Centre de santé et de services sociaux Vallée-de-l'Or;
- ~ 1 représentant de Liaison justice;
- ~ 1 représentant de Service Canada;
- ~ 1 représentant de Clair Foyer;
- ~ 1 représentant du Centre Normand;
- ~ 1 représentant de la Sécurité publique;
- ~ 1 représentant du Centre de réadaptation La Maison;
- ~ 2 représentants des communautés autochtones - Lac Simon et Kitcisakik;
- ~ 1 représentant de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;
- ~ 1 personne invitée de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

#### **4.4 Les orientations de la TCIJ et les responsabilités de ses membres**

Les cinq orientations devant guider les actions de la TCIJ pour les années 2004-2007 sont :

- Promouvoir les services à la jeunesse, entre autres, l'accessibilité;
- Assurer et accroître la collaboration avec le milieu scolaire;
- Assurer la continuité des services (transferts personnalisés, passerelles intra et inter établissements, etc.);
- Améliorer les relations significatives entre les jeunes, les adultes, leurs parents et le milieu;
- Améliorer les relations et les communications entre les organismes et les établissements.

La TCIJ a défini de la sorte la responsabilité des membres de la Table :

- Informer la Table de tout projet de développement ou de réorganisation pouvant influencer directement les services à la jeunesse;
- Transmettre à la Table toute information pertinente favorisant une meilleure compréhension de la « problématique jeunesse »;
- Assurer la présence constante d'un représentant à la Table (de nommer un substitut afin d'assurer la continuité des travaux, le cas échéant);
- Tenir compte des recommandations de la Table dans l'orientation et l'organisation de vos services.

La TCIJ a demandé au représentant des organisations membres d'informer leur organisation des travaux de la Table et de leur soumettre les orientations et recommandations en découlant.

#### **4.5 Les pouvoirs et le fonctionnement de la TCIJ**

Afin d'orienter son fonctionnement et son action, la TCIJ s'est reconnue les pouvoirs suivants :

- Pouvoir de recommandation et d'influence;
- Pouvoir de décision sur les opérations de ses actions;
- Pouvoir de vigie.

Elle a choisi que ses réunions se tiendraient à l'intervalle de 6 à 7 semaines et dureraient une demie journée.

La TCIJ est animée par son coordonnateur qui est une personne provenant du CSSS et qui est assistée par une personne attitrée au secrétariat de la Table (convocations, procès-verbaux, information, etc.).

#### **4.6 Les organisations externes en lien immédiat avec la TCIJ**

##### **a) Les Comités de concertation jeunesse locaux et MRC**

Les comités locaux et MRC jeunesse existants ont à réaliser les actions concrètes en fonction des réalités spécifiques du milieu jeunesse et famille en tenant compte des orientations et recommandations de la TCIJ.

Ces comités possèdent leur propre structure et fonctionnement.

##### **b) Le comité des directions générales**

Afin de s'assurer que le travail réalisé à la TCIJ soit compatible avec les orientations, les programmes et les actions des établissements et organisations ayant un rôle auprès de la jeunesse et que les recommandations de la TCIJ soient entendues et prises en compte par ces établissements et organisations, un comité des directions générales a été créé en même temps que la TCIJ. Le coordonnateur de la TCIJ assure le lien entre ces deux structures de concertation pour la jeunesse.

Le comité des directions générales était composé en 2004 des directions générales suivantes :

- ~ Centre de santé Vallée-de-l'Or;
- ~ Centre hospitalier Vallée-de-l'Or et de soins psychiatriques régionaux;
- ~ Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue;
- ~ Commission scolaire de l'Or-et-des-bois;

Il est composé en 2007 des directeurs généraux de ces organisations :

- ~ Carrefour jeunesse emploi;
- ~ Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or;
- ~ Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue;
- ~ Centre local de développement;
- ~ Centre local d'emploi;
- ~ Commission scolaire de l'Or-et-des-bois;

- ~ Municipalité régionale de comté;
- ~ Sûreté du Québec;
- ~ Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

### **c) Les signataires de l'engagement jeunesse**

Par la signature d'un engagement formel, d'autres partenaires ont garanti leur participation à l'amélioration des conditions de vie des jeunes de la MRC de la Vallée-de-l'Or. Ces derniers n'ont pas nécessairement comme première mission la jeunesse.

La TCIJ a proposé 5 engagements auxquels 76 partenaires ont adhéré :

- S'associer à des partenaires ou à des conventions pour l'amélioration des services qui leur sont destinés;
- Favoriser dans nos organisations la participation de jeunes, les impliquer dans les débats qui les concernent et les inviter à participer à la vie publique;
- Agir en tant que citoyen responsable à l'égard de l'éducation, la formation, la qualification et l'emploi et à encourager l'accès;
- Collaborer à une offre de services continus auprès des jeunes de la MRC de la Vallée-de-l'Or;
- Participer au renforcement des réseaux sociaux des jeunes notamment la famille, la vie de quartier, les activités parascolaires et les loisirs.

## ~ DEUXIÈME PARTIE ~

Lecture de la situation actuelle en regard de la prise en compte des orientations, des actions réalisées par les comités locaux et MRC et de la présence active du comité des directions générales

### 5. La prise en compte des orientations

Les cinq orientations<sup>3</sup>, retenues et promues auprès des comités jeunesse locaux et MRC, ont fait l'objet d'une évaluation quant à la façon dont elles ont été prises en compte dans l'élaboration des plans d'action de ces organisations et quant à leur degré de réalisation à travers les actions accomplies auprès de la jeunesse dans la MRC de la Vallée-de-l'Or.

Les personnes interrogées reconnaissent pour une grande majorité que ces orientations les ont inspirées dans la rédaction de leur plan d'action ou les ont influencées lors de décisions prises par leur comité. Elles ne croient pas qu'il faut leur attribuer un ordre d'importance, elles le sont toutes, elles servent de référence et elles sont « utilisées selon les actions qui sont faites ».

Néanmoins, on considère que l'amélioration des relations et des communications entre les organismes et les établissements est l'orientation qui a été la plus atteinte ces trois dernières années par l'ensemble des partenaires et grâce à la présence et à l'action de la TCIJ. Même si, à cet égard, un bon bout de chemin a été fait, les personnes consultées proposent qu'elle soit maintenue. Elles ajoutent qu'il y a encore des améliorations à faire à ce sujet, bien que la présence et l'activité de la TCIJ garantissent, en bonne partie, la réussite de cet objectif.

Beaucoup d'actions ont été réalisées en lien avec la promotion des services à la jeunesse. Chacun des comités consultés dit avoir eu cette préoccupation de faire prendre connaissance des services existants pour ainsi en favoriser l'accessibilité. Ils considèrent qu'il faudra accorder encore beaucoup d'importance à cette orientation car la connaissance de la diversité des services à la jeunesse reste en grande partie à faire sur le territoire aussi bien parmi les partenaires qu'auprès de la population en général.

Une troisième orientation, jugée plus difficile à atteindre par quelques uns, a été « travaillée » avec un certain succès par plusieurs partenaires, soit celle d'améliorer les relations significatives entre les jeunes, les adultes, leurs parents et le milieu. Cette orientation a davantage rejoint les groupes ciblant les jeunes de moins de 15 ans et les parents. Les comités oeuvrant dans les strates d'âge plus élevées ont exprimé avoir eu de la difficulté à trouver les moyens pour favoriser ces relations. Ils ont d'ailleurs noté que cette orientation devrait se lire « favoriser les relations » ou « améliorer le nombre de relations » en lieu et place d'« améliorer les relations », ce qui semble mieux exprimer l'intention et être plus accessible comme objectif. Par contre, on considère que cette orientation est toujours d'une grande actualité pour le développement de la jeunesse du territoire et doit demeurer en bonne position parmi les objectifs des partenaires jeunesse de la Vallée-de-l'Or.

<sup>3</sup>

1. Promouvoir les services à la jeunesse, entre autre, l'accessibilité
2. Assurer et accroître la collaboration avec le milieu scolaire
3. Assurer la continuité des services (transferts personnalisés, passerelles intra et inter établissements, etc.)
4. Améliorer les relations significatives entre les jeunes, les adultes, leurs parents et le milieu
5. Améliorer les relations et les communications entre les organismes et les établissements

L'orientation Assurer et accroître la collaboration avec le milieu scolaire est en grande partie atteinte pour les partenaires qui participent au programme 16-24 ans administré par la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois. Des activités de sensibilisation et d'information faites par des intervenants en santé et services sociaux et des groupes communautaires dans le milieu scolaire ont contribué aussi à la poursuite de cet objectif.

De l'avis de plusieurs personnes rencontrées, le grand nombre d'étudiants dans une école et le nombre croissant de problématiques sociales et familiales contribuent à faire augmenter les besoins en intervention jeunesse aussi bien auprès des jeunes que des parents. Le milieu scolaire n'a pas nécessairement les ressources humaines nécessaires pour répondre à cette demande croissante de soutien. Le nombre d'écoles et la grandeur du territoire ne facilitent pas la tâche aux intervenantes actuellement en poste. Enfin, il est noté que cette orientation visant la collaboration doit être poursuivie, car la grande majorité de la clientèle jeunesse du territoire a comme principal cadre de vie l'institution scolaire.

Enfin un certain nombre de comités consultés dans cette étude ont exprimé que la notion de la continuité des services relevait davantage du réseau de la santé et des services sociaux et des établissements et qu'ils étaient moins interpellés par cette orientation. Ils n'en considèrent pas moins l'importance de cet objectif et son maintien dans les orientations de la TCIJ, mais ils croient qu'il ne relève pas de tous les partenaires. Il serait donc avisé de reformuler cette orientation en des termes qui rejoignent l'ensemble des comités et partenaires de la Table, ou encore de reconnaître que cette orientation est plus circonscrite à un certain nombre de partenaires tout en les spécifiant.

Tous les groupes rencontrés confirment que ces orientations adoptées par la TCIJ et ses membres sont encore représentatives des enjeux et défis que le milieu de la Vallée-de-l'Or a envers sa jeunesse et qu'elles ont été utiles dans la définition des actions qui ont été réalisées par les divers comités locaux et MRC tout en les focalisant sur une vision à atteindre. Ils proposent donc de maintenir ces orientations comme autant de guides communs au développement du secteur jeunesse pour les prochaines années.

## **6. L'élaboration et la réalisation des plans d'action en regard des orientations de la TCIJ**

Les plans d'action et les actions des comités locaux et MRC jeunesse ont constitué l'objet et le lien de la concertation entre les partenaires et sont les principaux indicateurs de la mise en œuvre des orientations sur le territoire de la Vallée-de-l'Or. Ainsi, afin de suivre l'évolution de l'action et la réalisation des orientations, chaque membre de la TCIJ a été invité à présenter son plan d'action, l'ensemble de ces plans constituant le portrait territorial de l'action pour le secteur jeunesse. Les échanges lors des rencontres de la TCIJ ont par la suite porté sur des sujets en lien avec ces actions, les problèmes rencontrés, les partenariats souhaités ou les succès partagés.

On constate, à l'évaluation, que tous les plans d'action n'ont pas été présentés à la TCIJ. Cela a créé quelques insatisfactions auprès de ceux qui encouragent une compréhension globale de la situation afin de mieux cibler l'action. L'absence de certains plans d'action n'a pas favorisé cette connaissance globale. En fait, les plans étaient demandés, mais n'étaient pas systématiquement présentés, cela coïncidant avec la période de réception des plans et le nombre de sujets traités à l'ordre du jour des rencontres. Il a été proposé par plusieurs personnes de revoir comment traiter en réunion cet élément de référence et de connaissance important que sont les plans d'action des comités jeunesse. Quelques-uns y accordent beaucoup d'importance pour sa portée plus globale, d'autres considèrent qu'il est plus important de se concentrer sur les actions « en cours ». Il a été également suggéré qu'un cadre de présentation soit proposé aux comités afin de retrouver une certaine uniformité dans la forme de la présentation, tout en laissant de la latitude d'expression. Ce sujet sera ultérieurement ramené à l'item des propositions.



Toutefois, les plans d'action sont vus comme très utiles afin de permettre un suivi et un soutien aux comités et une vigie sur les moyens, les outils ou les formes de partenariat pouvant appuyer les groupes dans leurs actions.

Enfin, les comités locaux et MRC considèrent que des actions ont été faites pour chacune des orientations. Suivant leur perception, ils ont classé ainsi les orientations selon le nombre d'actions jeunesse qui ont été réalisées sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-l'Or ces dernières années :

- L'amélioration des relations et des communications entre les organismes et les établissements;
- La croissance de la collaboration avec le milieu scolaire;
- La promotion des services à la jeunesse;
- L'assurance de la continuité des services;
- L'amélioration des relations significatives entre les jeunes, les adultes, leurs parents et le milieu.

## **7. La présence et l'action du comité des directions générales**

La présence, un peu en parallèle mais très connectée à la TCIJ, du comité des directions générales dans la stratégie jeunesse de la MRC de la Vallée-de-l'Or est un lieu et un lien majeur et important pour « livrer » la concertation et l'action jeunesse sur le territoire. Ce comité composé des directions générales des institutions et des organisations du territoire se réunit régulièrement pour traiter des dossiers jeunesse dans la ligne de pensée et de recommandation de la TCIJ. Cet arrimage entre la TCIJ et le comité est assuré par le coordonnateur de la Table.

Il est clairement établi que les directions générales s'informent et discutent des résultats de la concertation de la Table, partagent les préoccupations et recommandations, tiennent compte de celles-ci dans la détermination des cibles et de l'affectation des ressources de leur institution. Ils prennent les décisions conséquentes et s'assurent de les faire cheminer et réaliser dans leurs propres structures organisationnelles. La concertation qui est faite aux rencontres du comité des directions générales permet également de préciser le partenariat inter organisationnel nécessaire à la réalisation des actions retenues.

Les talents de communicateur et de leader du coordonnateur actuel de la TCIJ et la maîtrise qu'il a des dossiers jeunesse sont fortement appréciés des membres du comité. Ils estiment qu'une bonne part de la réussite de l'arrimage entre les politiques venant d'en haut et les actions réalisées en bas passe par la qualité de coordination de la Table et du comité. Cela crédite une bonne partie du succès reconnu de la concertation intersectorielle jeunesse au coordonnateur et expose conséquemment une fragilité de cette réussite.



~ TROISIÈME PARTIE ~

Lecture de la situation actuelle en regard de la composition,  
de la structure et du fonctionnement de la TCIJ

**8. La structure et la composition de la TCIJ**

La TCIJ est un regroupement volontaire et reconnu sans statut juridique particulier. Les personnes interrogées dans cette étude sont d'avis que le statut actuel répond bien au mandat de la Table. Quelques-unes ont signifié que, dans une éventuelle modification des mandats, il faudrait vérifier et ajuster, si nécessaire, la forme juridique de la structure selon la nature des nouvelles responsabilités.

Quant à la composition de la Table, deux niveaux de réflexion ont été tenus. Le premier a porté sur les comités et organisations présents autour de la Table et le deuxième sur la représentation territoriale et sectorielle des membres de la TCIJ.

Une première lecture « mathématique » indique que les comités locaux et MRC sont présents à la Table. Il serait difficile, à prime abord, d'en enlever ou d'en ajouter. Quant à la participation, il est noté un très haut taux de présence aux rencontres, ce qui confirme, pour plusieurs, la nécessité de cette Table, son utilité et la qualité de son fonctionnement. Néanmoins, on apprécierait la présence plus régulière de tous les représentants, certains, étant plus régulièrement absents, oublient de se faire remplacer par une autre personne de leur organisation. Quant aux comités et organismes de nature MRC, quelques-uns de ceux-ci ont reconnu qu'ils devront faire davantage d'efforts pour s'assurer de couvrir la totalité du territoire dans leur rayonnement et leurs actions à titre de membre MRC à la Table.

La représentation du territoire et des groupes d'âges jeunesse à la TCIJ relève d'un plus grand défi. Pour être membre de la TCIJ, on représente soit un organisme de concertation jeunesse qui agit au niveau d'un territoire, soit un comité MRC qui agit sur une problématique jeunesse couvrant le territoire MRC, soit un organisme communautaire ou soit une organisation gouvernementale ou paragouvernementale qui agit sur une thématique jeunesse couvrant le territoire de la MRC. On peut ainsi classer actuellement les membres de la TCIJ :

Organismes locaux / global	Organismes MRC / champ d'activité	MRC – gouvernemental et paragouvernemental / champ d'activité
<p><b>Val-d'Or</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Concertation jeunesse 0-5 ans</li> <li>1- Table Enfance-Famille</li> <li>1- Concertation jeunesse 12-15 ans</li> </ul> <p><b>Malartic</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Concertation jeunesse de Malartic</li> </ul> <p><b>Senneterre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Concertation jeunesse de Senneterre</li> </ul>	<p><b>MRC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>5- Organismes communautaires (ROC) (divers)</li> </ul> <p><b>En 2007 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association des grands frères et des grandes sœurs de Val-d'Or</li> <li>- Maison des jeunes Énergiteck de Val-d'Or</li> <li>- L'Espace</li> <li>- Assaut sexuel secours</li> <li>- 1 poste à combler</li> </ul>	<p><b>MRC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Centre jeunesse AT (soutien et réadaptation)</li> <li>1- Éducation (formation)</li> <li>1- Centre local d'emploi (CLE) (emploi)</li> <li>1- Carrefour jeunesse emploi (CJE) (employabilité)</li> <li>1- Centre de santé et de services sociaux Vallée-de-l'Or (santé et bien-être)</li> <li>1- Liaison justice (justice)</li> </ul>

<p><b>Communautés autochtones</b>                  2- Communautés autochtones du Lac Simon et de Kitcisakik</p> <p><u>Total de 7 comités représentés</u></p>	<p>1- Conseil territorial jeunesse (défense des intérêts)                  1- Comité de planification commu-nautaire 16-35 ans (emploi)                  1- Québec en forme 6-11 ans (activité physique)</p> <p><u>Total de 8 comités représentés</u></p>	<p>1- Service Canada (emploi)                  1- Clair Foyer (déficience intellectuelle)                  1- Centre Normand (dépendances)                  1- Sécurité publique                  1- Centre de réadaptation La Maison (réadaptation)                  1- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse                  1- Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (observateur)</p> <p><u>Total de 12 organisations représentées et 1 invité</u></p>
--	---	---

Pour la TCIJ, le territoire de la Vallée-de-l'Or est divisé en quatre territoires locaux : Val-d'Or, Malartic, Senneterre et communautés autochtones. Ces quatre entités sont représentées à la TCIJ par 3 représentants pour Val-d'Or, 1 pour Senneterre, 1 pour Malartic et récemment 2 pour les communautés autochtones. Le poids démographique de la population totale (Val-d'Or : 75%; Malartic : 11%; Senneterre : 11%; Lac Simon et Kitcisakik : 3%) de chacune de ces entités ne représente pas la base de cette répartition. Cette répartition du local est géographique et historique et semble reconnue par les membres de la Table. Même si la population de ces espaces locaux est très inégale, la majorité des représentants souhaite qu'il y ait équité dans la représentation à la Table, la diversité des problématiques jeunesse étant similaire pour chaque territoire et plus accentuée pour les communautés autochtones. Par ailleurs, les représentantes de Malartic et de Senneterre ont exprimé la difficulté de couvrir à elles seules tous les sujets traités à la Table et la charge de ramener la diversité de ces sujets à leurs comités locaux. Deux personnes par entité pourraient mieux se répartir les tâches selon leur centre d'intérêt.

Une problématique a également été traitée par les groupes consultés, à savoir le moindre niveau de concertation des comités locaux de Val-d'Or. La concertation jeunesse se réalise dans une entité à Malartic (Concertation jeunesse Malartic) et dans deux entités à Senneterre (Comité planification communautaire 16-35 ans et Concertation jeunesse Senneterre). À Val-d'Or, incluant ses quartiers, trois comités s'activent (avec plus ou moins de régularité ces dernières années) sans trop se concerter et arrimer leurs actions (Concertation jeunesse Val-d'Or/0-5 ans, Concertation jeunesse Val-d'Or/Table-enfance-famille, Concertation jeunesse Val-d'Or/groupe 12-15 ans). Il a été souligné qu'il serait probablement pertinent de réfléchir à une façon d'augmenter le degré de concertation locale des comités jeunesse, principalement afin de diminuer l'effet de répétition lorsqu'une personne siège à la fois sur 2 ou 3 comités et à la TCIJ et d'assurer les bonnes passerelles dans les activités entre les niveaux d'âge. Toutefois, il a été indiqué que cette réflexion ne doit pas avoir de visées coercitives et doit respecter les cultures des organisations actuelles. Ainsi, à moyen terme, une réflexion pourrait être faite à savoir si la formule de concertation jeunesse de Malartic, en un seul groupe représentant tous les âges, peut être de façon efficiente et efficace proposée et appliquée à Val-d'Or et à Senneterre.

La représentation sectorielle ou par groupe d'âges est aussi présente. En fait cette représentation se rapproche davantage des normes de programmes des divers établissements. Les enfance-famille et 0-5 ans (MSSS), les 4-8 ans (Québec en forme), les 5-12 ans (MSSS), les 12-15 ans (MSSS), les

16-24 ans (scolaire) et les 16-35 ans (employabilité) réfèrent à des programmes gouvernementaux et sont représentés par autant d'organismes autour de la TCIJ. Certaines personnes consultées estiment

que ce découpage jeunesse pourrait être repensé et regroupé par groupes d'intérêts plus larges pour cette même raison de permettre aux intervenants, bénévoles et accompagnateurs de réduire le nombre de rencontres et de mieux faire les ponts entre les groupes. Dans les faits, ces regroupements se réalisent lors de rencontres de travail d'intervenants d'un même champ d'intérêt : emploi, éducation, justice, etc.), mais faudrait-il penser, à long terme, de donner une seule voix par champs d'intérêt à la TCIJ, toujours dans l'objectif de favoriser la concertation par secteur d'activité ou par thématique avant de passer à la concertation intersectorielle. Cette réflexion mériterait d'être faite.

Il a été également proposé que le milieu anglophone et le milieu municipal soient davantage représentés à la TCIJ. Le secteur anglophone pourrait être représenté par la Commission scolaire Western Québec et le milieu municipal déjà représenté par le directeur général de la MRC, pourrait être complété par un élu municipal intéressé par le dossier jeunesse et désigné parmi les municipalités du territoire. Les élus municipaux devraient également être présents dans les comités locaux et MRC lorsque les thématiques abordées concernent les infrastructures de sport, loisir, de culture, de transport, etc. Certains ont noté qu'il pourrait être important que les préoccupations liées à la présence des autochtones dans les villages et villes du territoire fassent partie de la concertation intersectorielle et qu'à cet effet, un représentant des Centres d'amitié autochtone soit invité à la TCIJ pour représenter les autochtones vivant en milieu urbain.

Enfin, il a été noté que les jeunes devraient être plus présents et interpellés par la TCIJ. À cet effet, il a été proposé qu'annuellement une activité soit tenue avec des jeunes de la MRC de la Vallée-de-l'Or dans le but de leur permettre d'identifier les avancées réalisées en développement jeunesse, les nouveaux besoins et les préoccupations particulières qui ont émergé en cours d'année.

## **9. Le fonctionnement de la TCIJ**

La grande majorité des aspects du fonctionnement de la TCIJ est qualifiée très positivement par les personnes interrogées. Ainsi, elles sont très satisfaites du nombre de rencontres, de leur durée, des lieux de rencontre en alternance et de l'animation faite par le coordonnateur. Elles apprécient l'atmosphère des rencontres, le respect des uns et des autres et le temps accordé à chacun pour s'exprimer.

Afin de faciliter les contacts entre les membres de la TCIJ, il a été proposé qu'au début de chaque année, une mise à jour et un rappel soient faits de la composition de la Table, des coordonnées des membres, du mandat actualisé, des principaux dossiers traités et des dossiers à venir. Il est souhaité que cette information soit transmise à tous les comités jeunesse du territoire et à leurs partenaires.

Quant au contenu des rencontres, il est reconnu que l'échange d'informations en est le principal sujet. Pour plusieurs membres interrogés, il y a inévitablement redondance de cette information parce qu'ils participent à d'autres Tables où certaines de ces informations circulent. Cet effet de répétition peut inciter des personnes à remettre en question leur présence à toutes les réunions et à toutes les Tables où elles siègent. Pour d'autres, surtout les personnes qui ne siègent que sur un ou deux comités, l'information transmise à la TCIJ est nécessaire et importante pour la compréhension globale de l'action jeunesse sur le territoire. À cet égard, il a été proposé qu'une certaine masse d'information, d'intérêt général, soit transmise sous forme écrite avant les réunions. Cette forme écrite, à déterminer, pourrait être électronique ou papier. Cette façon de faire pourrait libérer du temps de rencontre pour le

consacrer davantage à de la concertation (échanges, prise de position, partage d'avis...) sur des sujets ou des problématiques communes.

Cette information écrite pourrait également servir à soutenir les représentants des comités à la Table à retransmettre l'information aux membres de leur comité respectif et lorsque cela est pertinent aux utilisateurs des services. Effectivement, plusieurs informateurs trouvent ardu de ramener l'information à la base, soit que la base, c'est beaucoup de gens ou groupes dispersés (exemple : milieu de la santé et des services sociaux, milieu scolaire), soit que la sélection de cette information demande de l'énergie et du temps qui ne sont pas toujours disponibles pour ces représentants souvent surchargés de travail. Ultimement, il est noté qu'un effort devra être fait pour que l'information qui circule à la TCIJ soit transmise de façon plus régulière aux personnes intéressées et concernées (administrateurs, bénévoles, utilisateurs, etc.). Pour le milieu communautaire, c'est un peu lourd et exigeant de participer à des comités à cause de leurs ressources et disponibilités limitées. Il est pour eux difficile de faire reconnaître la culture du monde communautaire. On reconnaît volontiers l'existence des organismes communautaires et on les invite aux diverses rencontres, mais on oublie souvent que le peu de ressources dont ils disposent sont utilisées à faire des activités avec les utilisateurs. Ils n'ont ainsi pas toujours les moyens financiers de participer à des activités de concertation.

Enfin, il a été rappelé que, outre l'information et la concertation, l'action auprès de la jeunesse sur le territoire est planifiée et réalisée par les comités locaux et MRC. Comme la TCIJ et son coordonnateur, par la somme d'information qui circule à la Table, disposent d'une compréhension globale de cette action jeunesse, il est suggéré que le coordonnateur de la TCIJ joue un rôle de suivi et de vigie plus important auprès des ressources vouées à la jeunesse. Il pourrait également apporter un soutien régulier aux groupes d'action principalement au regard des liens à être faits entre les divers comités quant à leur plan d'action, aux orientations et au partenariat. Dans ce contexte, il a été également souligné qu'aux orientations de la Table devraient être ajoutés annuellement des objectifs mesurables afin de pouvoir y accoler les moyens et en assurer plus facilement le suivi.

## **10. L'utilité et l'utilisation faite de la TCIJ**

La Table intersectorielle jeunesse (TCIJ) a beaucoup amélioré la connaissance des autres, elle a permis de placer des noms sur les visages. Elle amène une plus value personnelle et professionnelle aux personnes qui y participent. Par la plus grande connaissance des actions faites par chacun des comités, elle permet d'éviter le dédoublement des actions et de favoriser les partenariats.

Concrètement, plusieurs personnes interrogées admettent qu'elles auraient de la difficulté à expliquer la place, le rôle et le mandat de cette structure de concertation et de présenter la nature des résultats obtenus, même si elles admettent que la concertation et les échanges se sont beaucoup améliorés. En fait, la TCIJ est devenu un réseau d'acteurs importants voué à la jeunesse et a permis de sortir du travail en silos si souvent décrié. Elle permet de saisir les rôles et mandats de chacun des comités, de connaître les besoins des groupes et des territoires et favorise un réseau d'actions.

La TCIJ n'a pas le rôle de réaliser des actions auprès d'utilisateurs de services, elle a un rôle d'échange et de communication et elle exerce, de ce fait, une zone d'influence sur ses membres.

Même si la TCIJ n'a pas de mandat direct de réaliser des actions sur le terrain, elle a élaboré et coordonné avec succès le projet d'engagement des partenaires. La question a été posée à savoir si la Table peut occasionnellement coordonner des actions intersectorielles communément définies par ses membres et faites au profit de l'intérêt général. Un groupe de répondants pense que la Table n'a pas les ressources pour réaliser ce genre de mandat et d'autres seraient favorables à ce que la Table

entreprene de telles actions intersectorielles à la condition que les ressources et les moyens soient disponibles et qu'elle joue principalement un rôle de coordination. Dans tous les cas, les personnes interrogées considèrent que la Table ne devra pas se substituer à un organisme déjà en place et ayant la capacité de réaliser ce type d'actions.

Quant à la zone d'influence que peut exercer la TCIJ, certains informateurs ont posé comme hypothèse que la Table pourrait peut-être exercer une pression politique, en se prononçant sur des sujets jeunesse, afin de susciter l'attention des partenaires sur certaines actions ou problématiques jeunesse. Ils ont également soumis l'idée que la TCIJ pourrait émettre des avis sur des thématiques territoriales jeunesse, à la condition que ces avis soient plutôt de nature à informer et à orienter qu'à « diriger ». Ils suggèrent également que la TCIJ pourrait être utilisée davantage pour partager et comprendre les grandes problématiques provenant de cas concrets (comme il a été fait par le passé sur le suicide et l'expulsion d'élèves), réfléchir en groupe et prendre position. Ces prises de position orienteraient et supporteraient les actions à faire sur le terrain, constituant ainsi une recommandation de la Table.

Pour ce qui est de son utilité, quelques personnes interrogées ont exprimé que la TCIJ peut difficilement tenir compte des spécificités locales et par conséquent soutenir adéquatement les comités locaux dans leurs actions. De ce fait, ces personnes préfèrent se concentrer localement sur leurs problématiques et leurs actions, évitant ainsi d'investir du temps pour partager des problématiques et des actions qui n'ont pas de lien avec celles des autres milieux ou du territoire. Cette réflexion ne vise pas à remettre en question l'existence de la TCIJ, mais la participation à cette Table, principalement à cause du temps dont disposent ces comités locaux et des résultats qu'elles estiment limités par rapport à l'effort de participation fourni. Contrairement, d'autres affirment « que le pôle attractif c'est Val-d'Or, c'est normal, mais qu'il ne faut pas se fermer sur soi, que c'est payant de participer, d'aller chercher ce dont on a besoin et de savoir ramener ce qui nous concerne».





## ~ QUATRIÈME PARTIE ~

### Quelques propositions pour améliorer la réalisation de la mission de la TCIJ

#### **11. Les orientations**

Les cinq orientations de la Table de concertation intersectorielle jeunesse, à part deux reformulations, semblent répondre à la finalité d'améliorer les conditions de vie des jeunes du territoire. On propose de les situer dans le contexte en ajoutant au plan de travail de la Table et à titre informatif, les objectifs et les cibles institutionnelles jeunesse et les actions annuelles planifiées des comités locaux et MRC.

Il est proposé de modifier la formulation « Améliorer les relations significatives entre les jeunes, les adultes, leur famille et leur milieu » par « Favoriser les relations significatives entre les jeunes, les adultes, leur famille et leur milieu ».

Il est proposé de reformuler l'orientation « Assurer la continuité des services » par une formulation qui interpellerait davantage tous les comités locaux et MRC. Les termes continuité, passerelle... sont identifiés aux établissements de SSS.

Aux orientations, il est proposé d'ajouter la liste des objectifs des programmes jeunesse et des cibles institutionnelles qui ont cours sur le territoire pour chacun des niveaux d'âges jeunesse afin de les connaître et de faire converger l'action vers les cibles établies.

Afin de faciliter le suivi des actions et du soutien aux comités, il est proposé qu'aux orientations de la Table soient ajoutés annuellement des objectifs mesurables provenant principalement des plans d'action des comités locaux et MRC.

#### **12. La structure et la composition**

Les propositions de ce titre sont de deux ordres : celles qui visent directement la compétence et la responsabilité de la Table et celles devant être prises en considération par une autre instance pour améliorer la structure et la composition de la Table.

Relevant de la Table, il est proposé d'ajouter quelques membres MRC, de modifier la représentation des secteurs géographiques, de s'assurer de la voix des jeunes par une activité consultative annuelle et de favoriser la présence des organisations MRC dans tous les secteurs géographiques.

Relevant principalement du CSSS, il est proposé d'étudier la pertinence et la faisabilité de créer une seule Table de concertation jeunesse pour le secteur de Val-d'Or et de Senneterre.

Il est proposé de faire une place à la TCIJ à un représentant du milieu anglophone. Ce milieu pourrait être représenté par une personne de la Commission scolaire Western Québec.

Il est proposé d'ajouter un siège pour un représentant du Centre d'Amitié Autochtone afin de représenter les autochtones vivant dans les villages et villes de la MRC.

Il est proposé que chaque secteur géographique (Communautés autochtone, Malartic, Senneterre, Val-d'Or) soit représenté par 2 personnes de la concertation jeunesse afin de répartir les dossiers et la charge de représentation – information, vigie et suivi, partenariats, etc.

Afin que la voix des jeunes soit davantage entendue et prise en compte, il est proposé qu'il y ait annuellement la tenue d'un événement consultatif (exemple : focus group) avec des jeunes de la Vallée-de-l'Or dans le but de leur permettre d'identifier leurs perceptions des avancées réalisées en développement jeunesse, des nouveaux besoins et des grandes préoccupations qui ont émergé en cours d'année.

Le rôle des municipalités dans les services et les activités proposées aux jeunes est très important, il est proposé que le milieu municipal soit représenté par un élu municipal intéressé à la jeunesse dans les comités locaux de chaque secteur géographique.

Le nombre de comités, établissements et organisations MRC qui siègent à la TCIJ est important et n'est pas questionné, mais il est proposé que ces organisations fassent des efforts pour rayonner et offrir leurs services dans chacun des territoires géographiques de la MRC et que les comités locaux invitent plus régulièrement les représentants des organisations MRC à participer à leurs travaux de concertation jeunesse.

À Val-d'Or il y a plusieurs comités locaux jeunesse, les intervenants doivent faire le choix de participer ou non à l'un ou l'autre de ces comités en fonction de leur disponibilité. Le peu d'interrelations entre ces comités ne favorise pas une concertation jeunesse globale et peut rendre difficile l'enchaînement des services entre les divers groupes d'âges. Il est proposé que soit analysée la possibilité de restructurer les trois comités jeunesse de Val-d'Or en une seule Table de concertation jeunesse comme Malartic l'a fait.

À Senneterre il y a deux comités locaux jeunesse, les intervenants doivent faire le choix de participer ou non à l'un ou l'autre de ces comités en fonction de leur disponibilité. Il est proposé que soit analysée la possibilité de restructurer les deux comités jeunesse de Senneterre en une seule Table de concertation jeunesse comme Malartic l'a fait.

### **13. Le fonctionnement**

Tous les aspects du fonctionnement de la TCIJ – nombre de rencontres, durée, lieux en alternance, animation, atmosphères, temps accordé aux échanges – obtiennent une excellente cote, notamment grâce au service de soutien en secrétariat offert par le CSSS. Mais quelques propositions ont été soumises au regard de l'échange d'information et de la concertation. En matière d'information, ces propositions portent sur l'actualisation annuelle des données, la prise en considération des plans d'action des comités locaux et MRC, la façon de livrer l'information aux membres de la Table et des comités et enfin une utilisation plus fréquente des savoirs des membres. En matière de concertation, une proposition traite du temps à consacrer pour que les membres s'entendent pour agir de concert sur des sujets, des problématiques ou des projets communs concernant la jeunesse.

#### **13.1 L'information**

Pour une bonne compréhension du fonctionnement de la TCIJ, il est proposé qu'au début de chaque année, une mise à jour et un rappel soient faits de la composition de la Table, des coordonnées des membres, du mandat actualisé, des principaux dossiers traités et des dossiers à venir. Il est souhaité que cette information soit transmise à tous les comités jeunesse du territoire et à leurs partenaires.

Les plans d'action et les actions des comités locaux et MRC jeunesse ont constitué l'objet et le lien de la concertation entre les partenaires et sont les principaux indicateurs de la mise en œuvre des orientations sur le territoire de la Vallée-de-l'Or. Il a été proposé par plusieurs personnes de revoir comment traiter en réunion cet élément de référence et de connaissance important que sont les plans d'action des comités jeunesse.

La majorité des personnes consultées considèrent qu'une partie de l'information pourrait être livrée par écrit afin de libérer du temps pour les échanges lors des rencontres de la TCIJ et pour diminuer les répétitions qui se produisent lorsqu'un même intervenant participe à plusieurs comités. Cette forme écrite, que pourrait être un portail jeunesse, faciliterait également la circulation de l'information à tous les niveaux et dans toutes les strates des organisations. Il faudrait faire connaître ce portail jeunesse et trouver une façon originale d'inciter tous les intéressés à le consulter. Il est donc proposé de livrer plus d'information écrite, soit sous forme électronique ou sous forme papier. On semble privilégier un portail jeunesse électronique où l'information d'intérêt commun serait entrée directement par l'informateur sur le site. La page d'information ainsi créée pourrait être visuellement réorganisée, épurée des répétitions, complétée et expédiée périodiquement à tous les partenaires jeunesse du territoire.

Afin de faire redescendre l'information dans les comités, il a été également proposé que le représentant du comité local ou MRC surligne les informations intéressantes et pertinentes du procès verbal de la TCIJ et le distribue avant la rencontre aux membres de son comité, idéalement par voie électronique.

Il est proposé que les comités locaux ou MRC invitent plus fréquemment des personnes ressources pour présenter un dossier, une problématique, un sujet ou une expérience afin de profiter des données et expertises disponibles et ainsi de connaître les divers acteurs du réseau jeunesse.

### **13.2 La concertation**

Plusieurs personnes consultées sont convaincues que la concertation doit dépasser l'échange d'information et la connaissance des actions entre les acteurs jeunesse. Il est proposé de condenser l'échange d'information actuelle en 2 heures ou moins et de garder le temps restant de la rencontre pour échanger sur le contenu par petits groupes (ex. : 0 à 5 ans, 5 à 12 ans, 16 à 24 ans, etc.) ou, selon le sujet, en grand groupe. Cela permettrait de créer des liens sur des thèmes communs, de favoriser un partenariat MRC et de créer plus d'échanges entre les membres. Les membres de la Table pourraient ainsi aller au-delà de l'échange d'information, vers des prises de position ou des recommandations concernant des thématiques ou des projets communs.

### **14. Les mandats**

À la lumière des propositions faites, il est suggéré de modifier ou d'ajouter quelques mandats à la TCIJ. Ces mandats concernent le soutien aux comités locaux et MRC, l'intégration de l'engagement des partenaires, la formulation plus explicite de recommandations aux membres et le suivi plus constant des actions jeunesse.

Les comités locaux et MRC sont « les bras qui doivent livrer la marchandise », il est proposé que la TCIJ, par son coordonnateur, s'ajoute un mandat de soutien à la concertation et au partenariat aux comités locaux et MRC qui en exprimeront le besoin.

Il est proposé de trouver une façon de formuler et de mettre en commun le suivi des orientations de la Table et de l'engagement des partenaires afin de ne pas travailler sur deux fronts différents une même finalité : l'amélioration des conditions de vie des jeunes de la Vallée-de-l'Or.

Les avis sont partagés quant au mandat de recommandation de la Table, lorsque cette recommandation devient un avis « public » elle peut avoir une portée politique et alors plusieurs membres de la Table devront se retirer du fait qu'ils doivent respecter les politiques de leur institution. Il est plutôt proposé que la TCIJ développe une position interne pour le bénéfice de ses membres, lorsque cela s'y prête, et à partir de problématiques, sujets ou dossiers soumis par ses membres. Cette recommandation interne peut être utilisée par ses membres comme ligne de conduite et pour arrimer l'action territoriale sur le sujet.

La vigie que la Table exerce sur l'action jeunesse est très limitée principalement à cause de la disponibilité des ressources. Mais si la Table veut offrir plus de soutien aux comités locaux et MRC elle devra également exercer une meilleure vigie des actions afin de connaître la situation et d'exercer pleinement son rôle. Il est proposé que la TCIJ évalue la possibilité de faire un meilleur suivi des actions jeunesse sur le territoire et une vigie des problématiques jeunesse afin de soutenir plus adéquatement les comités locaux et MRC dans leur travail.

Lorsque les conditions s'y prêtent, il est proposé que la Table réalise des actions intersectorielles relevant de l'intérêt général et ayant fait d'objet d'une définition commune. Ces conditions étant que la Table ne se substitue pas à un comité ou une organisation ayant la légitimité et la capacité de réaliser cette action, que la Table possède les ressources et les moyens pour réaliser cette action et que son principal rôle en soit un de coordination.

## **15. Le rôle de coordination**

Le coordonnateur actuel fait un excellent travail d'animation et de transfert de l'information aux divers acteurs du territoire. Il possède une excellente connaissance des acteurs, des enjeux et des territoires. Le suivi des réunions et la relation avec les organisations sont faits de manière très professionnelle et performante par le coordonnateur et la secrétaire de la TCIJ.

Il est proposé que le rôle de coordination actuel continue d'être joué à la TCIJ et que s'y ajoute le soutien aux comités locaux et MRC et une vigie plus précise des dossiers jeunesse. Le coordonnateur ou le comité de coordination, formé du coordonnateur et des leaders de chacun des comités locaux et MRC, serait ainsi reconnu comme la référence de la stratégie jeunesse de la MRC de la Vallée-de-l'Or. Il est également proposé que le temps consacré à la coordination soit augmenté pour répondre à ces nouveaux mandats, soit par l'ajout de temps d'emploi pour le coordonnateur et/ou les leaders locaux et pour la plupart des organisatrices communautaires.

## CONCLUSION

La mise en place de la Table de concertation intersectorielle jeunesse de la MRC de la Vallée-de-l'Or a globalement eu les effets escomptés. Il faut constater la qualité de l'échange et de l'information entre les acteurs jeunesse, la connaissance accrue des acteurs entre eux, le niveau de discussion sur les problématiques et le nombre d'actions en voie de réalisation pour constater le degré de réussite de cette concertation.

Trois aspects contribuent particulièrement aux bons résultats de cette concertation. Le niveau d'adhésion et de participation de chaque acteur jeunesse à cette concertation donne une crédibilité qui a force de mobilisation et une énergie qui favorise l'action. La présence d'un coordonnateur de qualité, à la fois expert, animateur et guide, qui possède une connaissance précise des ressources et qui oriente et accompagne adroitement cette stratégie jeunesse définie en 2003. Enfin, le travail de concertation du comité des directions générales qui favorise l'arrimage des propositions faites par la TCIJ entre les orientations institutionnelles et leur mise en action sur le terrain. On serait alors porté à croire que la concertation intersectorielle jeunesse du territoire est une réussite totale.

Or, quelques faiblesses semblent se dégager de cette structure de concertation intersectorielle jeunesse.

De bas en haut, cette structure interpelle un grand nombre de personnes sur plusieurs niveaux d'action. Le défi à relever sera que chacun trouve et comprenne sa place et soit fier de jouer son rôle. Aussi bien, à l'occasion, le haut ne voit pas les actions et les activités faites sur le terrain en toute conformité avec les orientations de la TCIJ, aussi bien, en bas, on ne connaît pas nécessairement les cibles institutionnelles jeunesse, les acteurs d'en haut, les recommandations de la TCIJ... Plusieurs propositions visent à corriger cette « distance » entre les acteurs ou les actions. Une schématisation de ce réseau jeunesse, de la place de ses acteurs, des cibles institutionnelles [...], des actions terrain pourrait aider à mieux visualiser ce réseau et contribuer à bien faire comprendre la place que chacun y occupe.

Certains découpages géographiques et sectoriels de provenance historique ou administrative faussent en partie la répartition de la représentation à la Table de concertation et créent de « petits fossés » qui freinent occasionnellement la spontanéité souhaitée en concertation. Le défi de préciser, justifier, expliquer et équilibrer les « places » à la Table reste présent et pourrait contribuer à plus d'harmonie. Certaines propositions vont en ce sens et permettront également de corriger la « distance » entre les acteurs.

Enfin, une strate d'âges semble un peu ignorée ou le « parent pauvre » des programmes ou interventions institutionnelles, celle des jeunes de 6 à 12 ans ou de 6 à 16 ans selon les avis de plusieurs personnes interrogées. D'une part, elles estiment que des actions devraient leur être adressées parce que c'est une excellente période pour sensibiliser ces jeunes aux saines habitudes de vie (promotion et prévention) et d'autre part, elles croient déceler de plus en plus de cas de dépendances et de détresse psychologique dans cette strate d'âges.

En se rappelant que la finalité de la concertation intersectorielle est de favoriser l'action menant à l'amélioration des conditions de vie des jeunes autant sur le plan personnel, social que professionnel, il faudra que la structure de concertation continue de s'assurer que la boucle se boucle entre les besoins exprimés, les objectifs des programmes institutionnels et la réalisation des actions sur le terrain. Cette étude a permis de constater qu'un long bout de chemin a été fait et bien fait, les corrections à faire semblent avoir été exprimées et réalisables. Les conditions de réussite de la concertation intersectorielle jeunesse sont maintenues et toujours en bonne voie de réalisation.

